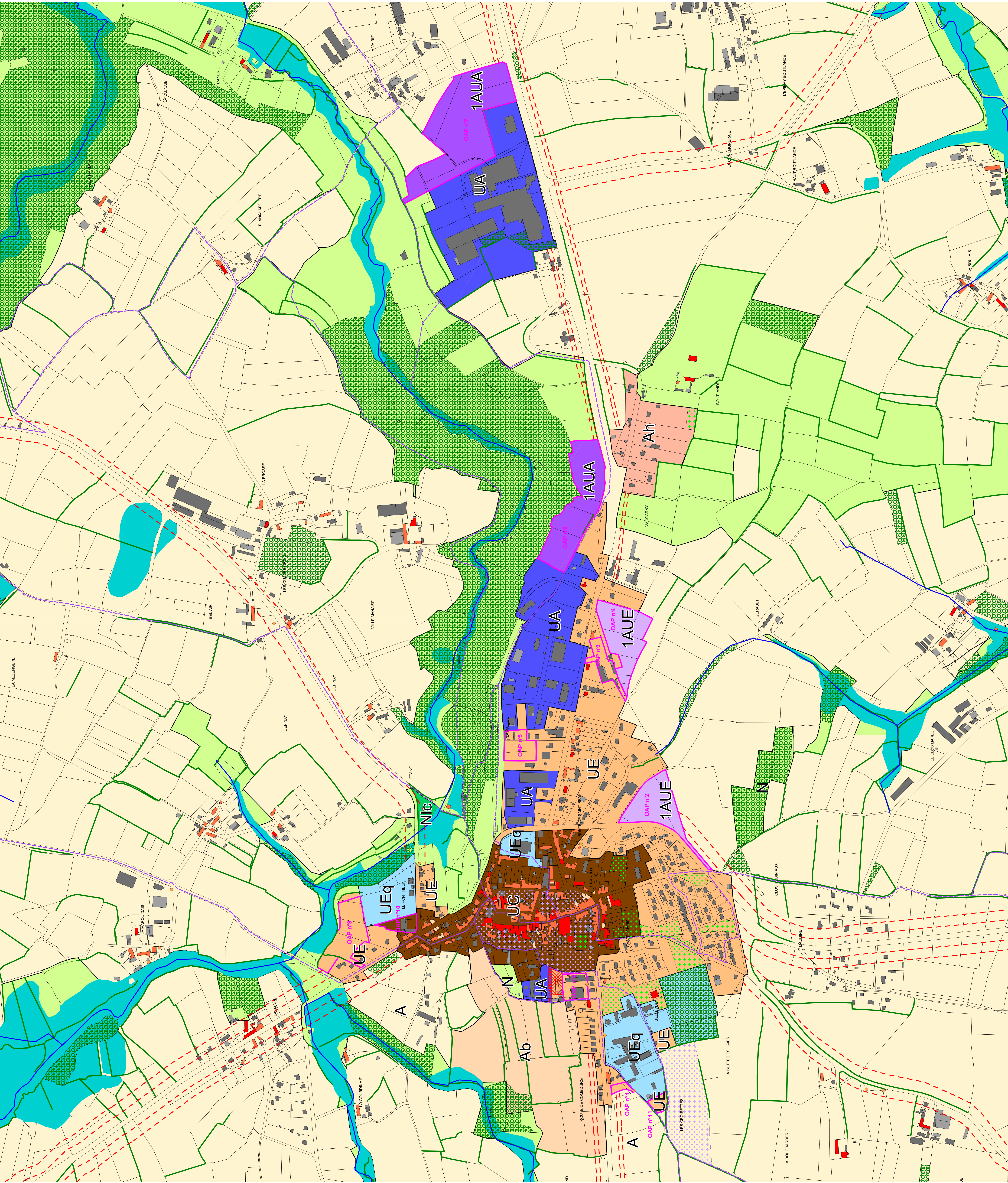


Légende

- Chemins de randonnée identifiés au titre de l'article L151-38 du CU
- Périmètre des OAP
- Marge de recul
- Bâtiments pouvant changer de destination
- Héris à protéger repérées au titre de l'article L151-23 du CU
- Espaces Boisés Classés protégés au titre de l'article L151-1 du CU
- Zones Humides protégées au titre de l'article L151-23 du CU
- Espaces Paysagers Protégés au titre de l'article L151-23 du CU
- Emplacement Réserve
- Site archéologique
- Eléments de patrimoine repérés au titre de l'article L151-23 du CU
  - ayant un caractère exceptionnel
  - relevant du petit patrimoine
  - ayant un caractère remarquable
  - ayant un caractère rural
- Les zones identifiées au PLU :
  - 1AUA : zone à urbaniser à vocation d'activités
  - 1AUE : zone à urbaniser à vocation d'habitation
  - 2AUE : zone à urbaniser à vocation d'habitation
  - Aa : STECAL économique
  - Ab : zone agricole inconstructible
  - Ah : STECAL à vocation d'habitation
  - AI : STECAL à vocation touristique et de loisirs
  - N : zone naturelle d'intérêt paysager
  - Ni : zone naturelle de loisirs
  - Nic : zone naturelle de loisirs et de camping
  - Np : zone naturelle protégée d'activités
  - UE : zone urbaine de centralité
  - UEq : zone urbaine accueillant les équipements publics



Commune de Bazouges-la-Pérouse

Modification n°2

DOCUMENTS GRAPHIQUES - CENTRE

Echelle : 1/3000"

